



Actions de formation à l'étranger 2015 - 2016

publié le 17/10/2014

Descriptif :

S'informer sur la procédure d'inscription à un séjour professionnel et sur l'échéancier

► Le **B.O.n°38 du 16 octobre 2014** [✚](#) fait le point sur les **actions de formation à l'étranger** proposées aux enseignants du premier et du second degré.

Les professeurs d'allemand du second degré ont la possibilité de participer à des séjours professionnels en Allemagne ou en Autriche. La durée du séjour est de deux semaines consécutives dont une semaine sur la période des congés scolaires. Le **Centre international d'études pédagogiques (Ciep)**, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ce programme.

► L'inscription se fait en ligne sur le site du [Ciep](#) [✚](#)

Pour information :

Centre international d'études pédagogiques (Ciep)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex

téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01

► Notez que les établissements scolaires français peuvent aussi déposer leur candidature pour accueillir un collègue européen pour une durée de deux semaines. Les enseignants étrangers candidats auront, de leur côté, procédé à leur inscription auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.

Dates limites

31 mars 2015 : Date limite des inscriptions en ligne de l'enseignant français candidat au départ sur le site du Ciep

17 avril 2015 : Date limite de transmission au Ciep par la Dareic des dossiers papier des candidats au départ avec avis hiérarchique du chef d'établissement



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.